

MECENAT ET SPONSORING

1974: Eclatement de l'ORTF.

2 moyens de financement (redevance et pub)

sponsoring sportif.

à partir de 74, plusieurs moyen de financement.

1981- Réorganisation du PAF

1983- CANAL + , première chaine à péage.

1983- L'état autorise le parrainage T.V.

1985- La haute autorité rend possible le parrainage et le sponsoring d'émission t.v.

1986- Lois du 30/09. Réglementation du mécénat et du sponsoring (entreprise, personnage, physique et morale.)

Les chaines trouvent des arrangements (COCORICBOY) sponsoring sauvage.

1984- Apparition de la RFE. Les entreprises peuvent se monter telles qu'elles sont. Le seul problème, l'audience est limitée. Les investisseurs cherchent donc à investir !!!!!

1985- 11/12, La haute Autorité reglemente: la possibilité de coproduction (noms sur les banc-titre

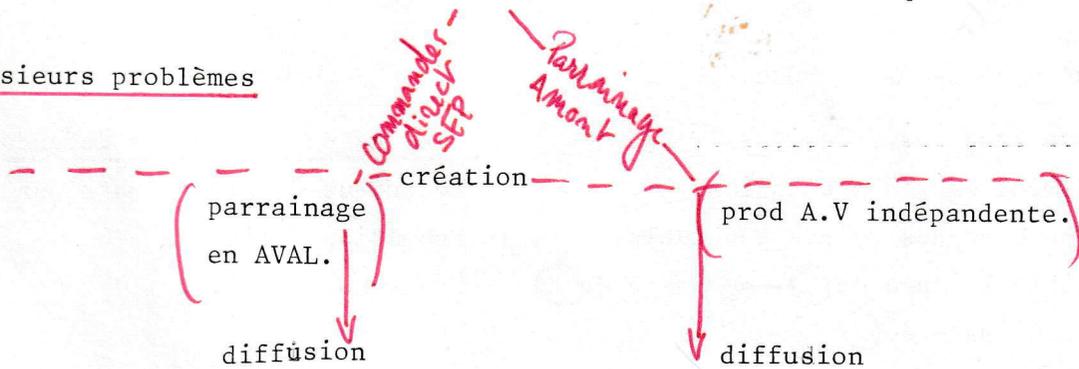
- : parrainage de l'évènement
- : droit de retransmission
- : responsable technique (support)
- : il ne peut avoir de rapport entre activité et émissions.
- : pas de logo apparent
- : est interdit tout parrainage regulier.
- : Tout produit sur l'alcool, le tabac.

IL EST DIT: Une personne où une entreprise est autorisé à encourager des oeuvres audiovisuels de haut niveau, culturel, artistique, et cela dans la gille normal.

Tout les autres cas dépende de la RFP, RCE, RFP, RIO. (régie inter océan).

L'espace d'un spot reste cher mais les retombés sont meilleurs que la RFE.

Mais plusieurs problèmes



Avant 86 Le cahier des charges obligent les chaines publique à produire au moins 75% à la SFP. FR3 dispose d'un cahier des charges moins contraignant.